

En Montérégie, comme ailleurs au Québec, plusieurs organisations publiques (établissements scolaires, réseau de la santé, etc.) organisent du transport sans que leurs véhicules soient utilisés à leur pleine capacité. Il est donc possible, notamment pour les municipalités où il est difficile d'implanter un service de transport collectif régulier, d'optimiser l'utilisation de ces transporteurs sur leur territoire. En effet, la distribution des places disponibles dans les véhicules utilisés, par exemple par le transport scolaire ou encore par le transport adapté, consiste à offrir à la population générale les sièges non utilisés par les écoliers et la clientèle vivant avec un handicap ou une limitation fonctionnelle.

OPTIMISATION DU TRANSPORT ADAPTÉ ET SCOLAIRE

POURQUOI CETTE INTERVENTION EST-ELLE IMPORTANTE ?

- Pour diversifier et assurer l'offre de transport collectif sur le territoire, notamment lorsque la faible densité ne permet pas de développer du transport collectif régulier [1] ;
- Pour offrir des alternatives favorables à la mobilité, particulièrement pour les populations désavantagées économiquement, socialement ou physiquement, en plus d'accroître les opportunités économiques et sociales de ces personnes [2].



BÉNÉFICES POUR LA MUNICIPALITÉ ET LA COMMUNAUTÉ

- Fonctionnement moins coûteux que l'achat et l'entretien d'une flotte d'autobus (utilisation de véhicules déjà en service et de ressources déjà en place telles que répartiteurs et chauffeurs);
- Diversification et augmentation des revenus pour l'organisme de transport permettant de pérenniser l'offre de service dans les milieux de faible densité;
- Offre un mode de transport abordable et permet un meilleur accès aux pôles de services, santé, d'emploi, d'éducation, etc. ;
- Utilisation des infrastructures existantes.

COMMENT PEUT-ON LE FAIRE ?

DÉTERMINER LES MODALITÉS DU SERVICE

- Faire une entente de collaboration entre l'autorité municipale et l'organisation responsable du transport pour déterminer les modalités du service (critères d'accès, trajets disponibles, procédure de réservation, échelle tarifaire, etc.);
- Désigner un organisme gestionnaire du transport sur le territoire dont le mandat est de coordonner la prestation de services offerts à la population; il reçoit donc les demandes de déplacement et cherche à y faire correspondre un transport. Il peut allouer les places disponibles dans les véhicules publics (transport adapté, transport du réseau de la santé, transport scolaire), si les organisations qui offrent ces services participent au projet;
- Déterminer la grille tarifaire du service. Certains organismes exigent des usagers qu'ils deviennent membres et rattachent un coût fixe à cette adhésion.

S'ASSURER DE FAIRE CONNAÎTRE LA DISPONIBILITÉ DU SERVICE ET SON MODE DE FONCTIONNEMENT

- Rendre facilement accessible l'information au sujet du service sur les sites Web de la municipalité et des autres partenaires de la communauté;
- Lors du lancement, utiliser les médias sociaux et locaux pour diffuser un descriptif complet du service [3];
- Afficher l'offre de service dans les commerces locaux, les centres communautaires, les écoles et au sein des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- Offrir un dépliant explicatif à tous les nouveaux usagers.

FAVORISER UNE COHABITATION HARMONIEUSE DES DIFFÉRENTS USAGERS

- Prévoir des rencontres avec les parents et les usagers des services de transport scolaire et adapté pour les informer de leur mode de fonctionnement et des mesures prises pour favoriser la cohabitation des différentes clientèles;
- Offrir une formation aux chauffeurs;
- Pour le transport scolaire, séparer les adultes des écoliers, par exemple, en réservant les bancs avant pour les adultes.

DOCUMENTER L'UTILISATION ET LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

- Colliger les statistiques de fréquentation et réaliser des sondages auprès de la clientèle afin d'ajuster et de bonifier le service pour qu'il réponde aux besoins des usagers.

EXEMPLES INSPIRANTS

TRANSPORT ADAPTÉ

Depuis 2013, le Service de transport adapté et collectif régional de la **MRC de Pierre-De Saurel** offre un service de transport collectif rural par le biais des places disponibles dans les véhicules de transport adapté¹. Le service est offert sur réservation et selon les heures de passage des véhicules dans chaque ville desservie. Les usagers doivent préalablement avoir rempli un formulaire d'inscription et avoir reçu une confirmation pour utiliser le service. Un guide de l'utilisateur est aussi remis à l'utilisateur. Les utilisateurs doivent effectuer leur réservation de transport la veille de leur déplacement avant midi. Les heures de service de transport offertes aux utilisateurs sont du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30. Pour annuler une réservation, les utilisateurs doivent téléphoner au minimum deux (2) heures avant leur déplacement.

¹ Pour plus d'informations, consultez la page Web *transport collectif* de la MRC de Pierre-De Saurel à l'adresse : www.mrcpierredesaurel.com/services/transport/

TRANSPORT SCOLAIRE

La **MRC des Maskoutains**, en partenariat avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, offre, depuis 2013, le projet d'utilisation des places disponibles dans le transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif régional¹. Le service dessert les territoires de 16 municipalités et facilite les déplacements soit vers un point de chute ou directement vers Saint-Hyacinthe. Pour qu'une personne puisse se prévaloir de ces places, elle doit d'abord s'inscrire au transport collectif. Elle doit aussi remplir le formulaire de consentement de transmission de données nominatives à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et le transmettre avec sa demande d'inscription. La MRC procédera ensuite à la vérification de ses antécédents judiciaires négatifs, et ce, sans frais.

OPTIMISATION DE TOUTES LES PLACES DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE

Dans la **MRC de Maskinongé**, la mise en commun des places disponibles des partenaires transporteurs vise à briser l'isolement des personnes et à favoriser l'accessibilité des services sur le territoire via une centrale de répartition². Le service repose sur l'utilisation des autobus scolaires, du transport adapté, des transports du Centre de santé, du Centre de jour, des transports privés et des taxis collectifs. Les heures d'utilisation du transport collectif correspondent aux heures de circulation des partenaires transporteurs. Le service permet aux membres (carte de membre au coût de 5 \$ par année) d'utiliser, à peu de frais (3 \$ par déplacement), les places inoccupées dans les transports effectués sur le territoire, selon des ententes préétablies. Le service est offert à toute la population âgée de 16 ans et plus des 17 municipalités de la MRC de Maskinongé, sans égard à leur situation financière ou au statut social de la personne.

ACCROÎTRE LES BÉNÉFICES POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES



Afin d'accroître les bénéfices pour les populations vulnérables, on recommande de planifier des arrêts dans les quartiers défavorisés et aux abords des habitations à loyer modique, des résidences pour aînés, etc. De plus, considérant la part importante du budget des ménages allouée au transport, favoriser l'accès à une offre de transport collectif plus abordable pour les personnes à faible revenu, notamment en instaurant la gratuité (partielle ou complète), aura un impact positif sur la santé de cette population.

RESSOURCES



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) peuvent vous accompagner pour rendre vos communautés plus saines et faire des choix qui auront un impact positif sur la qualité de vie de vos citoyens.



[Contactez-nous!](#)

¹ Pour plus d'informations, consultez la page Web *transport collectif régional* de la MRC des Maskoutains, à l'adresse : bit.ly/495GgSC

² Pour plus de détails, visitez la page Web *transport collectif* de la MRC Maskinongé, à l'adresse : www.ctcmaskinonge.org/



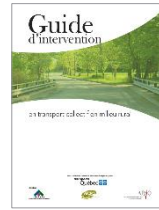
Outils



L'aménagement et l'écomobilité - Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable

MAMROT, 2011

Document PDF : bit.ly/48MuvRk



Guide d'intervention en transport collectif en milieu rural

Centre d'expertise en transport intermodal

Document PDF : bit.ly/47Qsv9i



Soutien financier



Programme d'aide au développement du transport collectif

MTQ

Page Web : bit.ly/2ZaQq1x



Programme d'aide au transport collectif des personnes et aux immobilisations en transport en commun

MTQ

Page Web : bit.ly/2EG4g2C



Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles

MTQ

Page Web : bit.ly/2VXKrO7



Organismes



Trajectoire Québec

Association intervenant dans la représentation des citoyens et la promotion de leurs intérêts en matière de transports collectifs partout au Québec.

Site Web : trajectoire.quebec



Association des transports collectifs ruraux du Québec

Acteur privilégié pour la concertation et le soutien des actions favorisant le développement du transport collectif de personnes en région et en milieu rural au Québec.

Site Web : atcrq.ca

Citation suggérée :

Direction de santé publique de la Montérégie. (2020). *Fiche intervention - Optimisation du transport adapté et scolaire*. Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables. Longueuil : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. 4 p.

Références :

1. Boucher, I. et N. Fontaine. (2011). *L'aménagement et l'écomobilité. Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*, dans *Planification territoriale et développement durable*, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. 232 p.
2. Roche. (2010). *Mandat de recherche sur la tarification sociale dans le transport en commun*. Association du transport urbain du Québec. 129 p.
3. Centre d'expertise en transport intermodal. (2011). *Guide d'intervention en transport collectif en milieu rural*.

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre

